

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
11 MAI 2011.

01. ARRÊTÉS DE POLICE DU BOURGMESTRE. RATIFICATION.

Le Conseil Communal a ratifié l'arrêté de police pris d'urgence par le Bourgmestre le 23 mars 2011 afin de réglementer la circulation routière à l'occasion des travaux effectués aux abords du bâtiment sis rue de Sart n° 56 à Villers-la-Ville en mars et avril 2011.

02. COMPTE 2010 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE DAME DE LA VISITATION DE VILLERS-LA-VILLE. AVIS.

Le Conseil Communal a émis un avis favorable à l'approbation du compte 2010 de la Fabrique d'Eglise Notre Dame de la Visitation de Villers clôturé aux montants suivants:

Recettes	12.924,56€
Dépenses	8.581,21€

Excédent de recettes	4.343,35€

03. COMPTE 2010 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE DAME DE MARBISOUX. AVIS.

Le Conseil Communal a émis un avis favorable à l'approbation du compte 2010 de la Fabrique Notre Dame de Marbisoux clôturé aux montants suivants:

Recettes	85.446,01€
Dépenses	71.832,03€

Excédent de recettes	13.613,98€

La subvention communale s'est élevée à 17.085,49€ pour l'exercice 2010.

04. COMPTE 2010 DE LA FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT LAURENT DE MELLERY. AVIS.

Le Conseil Communal a émis un avis favorable à l'approbation du compte 2010 de la Fabrique Saint Laurent de Mellery aux montants suivants:

Recettes	16.978,29€
Dépenses	8.636,13€

Excédent de recettes	8.342,16€

05. REDEVANCE POUR CERTAINES PRESTATIONS DES OUVRIERS COMMUNAUX.

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, d'arrêter pour les exercices 2011 et suivants un tarif de redevances pour les prestations des ouvriers communaux et le matériel utilisé dans le cadre d'infractions diverses. Ces travaux seront réalisés par le personnel communal lors de défaillance du riverain concerné et après mise en demeure de celui-ci.

- Pour chaque ouvrier : 20 €/h

- Pour un véhicule de type « camion » : 80€/h

- Pour un véhicule de type camionnette muni d'un «plateau» : 50€/h

06. REDEVANCE POUR L'ENLÈVEMENT ET LE STOCKAGE DE VÉHICULES ABANDONNÉS.

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, d'arrêter pour les exercices 2011 et suivants une redevance à charge du propriétaire défaillant pour l'enlèvement et le stockage du véhicule abandonné qui sera entreposé au dépôt communal.

- Enlèvement du véhicule par les services communaux : 125 €
- Enlèvement du véhicule par un dépanneur : frais réels sur base d'une facture
- Stockage du véhicule : 1,50 €/jour

07. TAXE SUR L'ENLÈVEMENT DES VERSAGES SAUVAGES.

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, d'arrêter pour les exercices 2011 et suivants une taxe à charge du propriétaire des déchets et de la personne qui a effectué le dépôt clandestin :

- 80 € pour les versages de moins de 0,2 m³
- 150 € pour les versages de 0,2 m³ à 5 m³
- 400 € pour les versages de plus de 5 m³

08. P.B.E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MAI 2011. MODIFICATION DES STATUTS.

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, d'approuver les points mentionnés à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la P.B.E. du 27 mai 2011 et a chargé le délégué communal de se prononcer favorablement au cours de cette assemblée sur :

Les comptes annuels 2010 de la P.B.E.

La modification des statuts proposée par la P.B.E.

09. ESPACE MULTISERVICE SITUÉ DANS L'ANCIENNE GARE DE TILLY. CONDITIONS D'OCCUPATION À TITRE PRÉCAIRE. APPROBATION.

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, d'accepter la proposition de la SNCB Holding relative à l'occupation précaire de l'ancienne gare de Tilly (occupée par la ludobibliothèque) pour une durée de trois ans prenant cours le 1^{er} juillet 2011 pour une redevance annuelle indexable de 1200 euros.

10. PROGRAMME TRIENNAL DES TRAVAUX POUR LES EXERCICES 2010-2011-2012. MODIFICATION. APPROBATION.

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de solliciter les subsides auprès du Service Public de Wallonie pour la réfection des rues du Châtelet et de Rigenée et d'arrêter le nouveau programme triennal 2010-2011-2012 comme suit :

<i>Année 2011</i>		
	<i>Montant travaux</i>	<i>Subside S.P.G.E.</i>
Egouttage rue du Marais	83.600€	83.600€
Egouttage Bois Cochet, phase 2	1.006.666€	558.017€
<i>Année 2012</i>		
Egouttage Bois Cochet, phase 3	1.298.481€	716.635€
Réfection rues du Châtelet et de Rigenée, phase 2	- Voirie+éclairage : 374.710€ -Egouttage+aqueduc :524.000€ 898.710€	→Subside S.P.W. sollicité →Fonds propres

11. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARKING ET CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA THYLE RUE DE MARBAIS À VILLERS-LA-VILLE. APPROBATION DU PRINCIPE DES TRAVAUX, DE LA DÉPENSE, DU CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES, DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ ET DU FINANCEMENT.

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, :

- les travaux d'aménagement du parking et la construction d'un pont sur la Thyle, rue de Marbais à Villers-la-Ville tels que repris dans le cahier spécial des charges.
- la dépense relative à ces travaux estimée à 388.283,80€ TVA comprise en ce compris, les travaux d'éclairage d'un montant de 28.995,17€ TVA comprise.
- le mode de passation du marché par voie d'adjudication publique.
- le financement des travaux par emprunt comme prévu au budget.

12. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARKING ET CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA THYLE RUE DE MARBAIS À VILLERS-LA-VILLE. APPROBATION DU CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES RELATIF À LA MISSION DE COORDINATION DE CHANTIER, DU TYPE DE MARCHÉ DE SERVICES ET DE LA DÉPENSE.

Le Conseil a décidé, à l'unanimité :

- Du principe de désignation d'un coordinateur de chantier en matière de sécurité et de santé pour les phases projet et réalisation des travaux précités.
- D'approuver le cahier spécial des charges relatif à cette mission de services.
- D'approuver la dépense de cette mission à 3.500,00 € hors tva.
Cette estimation a valeur d'indication sans plus.
- De faire choix du mode de passation du marché par voie de procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure.
- Le marché dont il est question sera financé par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire comme prévu au budget de l'exercice.

13. CONCESSIONS AUX CIMETIÈRES

Le Conseil a accordé les concessions demandées dans les différents cimetières de l'entité.

HUIS CLOS

01. PERSONNEL COMMUNAL.

Le Conseil a décidé de nommer un agent technique D07 à titre définitif.

02. ENSEIGNEMENT

Le Conseil a ratifié deux désignations d'institutrices primaires temporaires aux écoles de Villers-la-Ville.
